

Présentation de Me Rénaud Rémillard de Saint-Boniface au Manitoba Le 22 mars 2006

Le 22 mars dernier, s'est tenue une présentation au *Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents* à Saint-Jean. Le conférencier invité était Me Rénaud Rémillard, de la ville de Saint-Boniface au Manitoba. Il milite afin d'obtenir l'accès à la justice pour les communautés francophones et acadiennes afin qu'elles puissent s'exprimer et être entendues dans la langue de leur choix. Me Remillard est membre de l'*Association des juristes d'expression française*, et c'est d'ailleurs dans un mandat de l'AJEF, qu'il défend la cause du Manitoba.

La FAJEF, quant à elle, est la *Fédération des associations de juristes d'expression française de Common Law*, et regroupe les différentes associations au pays. On les retrouve actuellement en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Engagées à défendre l'accès à la justice en français dans les provinces et territoires de Common Law partout au Canada, la FAJEF et les AJEF œuvrent au sein de plusieurs activités communautaires. Ces dernières sont toujours orientées vers le développement de projets communautaires. Ce sont en fait des organismes de lobbying agissant comme levier en partenariat avec des organisations provinciales.

Comme exemples d'activités communautaires, ils réalisent des ateliers de droit dans les établissements scolaires et pour certaines associations, ainsi que la simulation de procès au palais de justice avec les jeunes. Il y a aussi une journée spéciale durant l'année que l'on appelle le « Law Day », où le gouvernement provincial permet aux citoyens de se familiariser avec le secteur de la justice en bénéficiant de séances d'informations et de visites guidées des palais de justice. Même en dehors de cette journée, il arrive que des juristes fassent de plein gré des présentations de leur carrière et profession. Ils leur arrivent aussi de travailler avec la Gendarmerie Royale au fédéral et au provincial pour que les services en dehors du Québec puissent être offerts en français.

De plus, les AJEF et la FAJEF font des revendications politiques afin de faire avancer le secteur de la justice en français à l'intérieur de toutes les provinces canadiennes. Une initiative importante des AJEF est l'aide juridique dans les domaines du droit de la famille, du droit criminel et de la garde des enfants. Ils distribuent aussi des dépliants bilingues sur la vulgarisation juridique afin de rejoindre toute la population. Leurs activités sont aussi d'intervenir à la Cour suprême quand il est question de droits linguistiques. Par ailleurs, ils travaillent présentement sur la loi modifiant la *Loi sur les langues officielles* (promotion du français et de l'anglais), soit le projet de loi S-3, adopté le 25 novembre 2005. Ce dernier énonce l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Les AJEF mettent pression aussi pour que des juges bilingues soient nommés à la Cour supérieure. Ces associations ont donc un côté plus contestataire au niveau juridique que l'*Association du Barreau canadien*, et cela permet de faire avancer la jurisprudence.

Finalement, Me Rémillard avait comme objectif de déterminer s'il y avait un intérêt dans la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador pour le secteur de la justice. Et si oui, quels sont et seraient les suivis possibles afin que ce secteur puisse progresser davantage dans notre province à majorité anglophone ? De plus, on constate qu'il n'y a jamais eu de démarches vis-à-vis l'établissement d'une AJEF à Terre-Neuve-et-Labrador en raison d'un faible nombre de juristes d'expression française, mais qu'en est-il aujourd'hui ? L'*Association du Barreau canadien* se rencontrera cet été, soit dans la période du 14 au 16 août, à Saint-Jean, afin, entre autres, de discuter avec vous chers juristes francophones de votre intérêt face à ce sujet.